

## APPEL A PROJETS

### Bouger dans sa tête, dans son corps et dans la ville

*Envie de bouger ?*

*Mais bouger autrement, pas seulement se déplacer de la maison au boulot ou faire ses courses.*

*Non, bouger aussi pour se remuer les méninges, se dérouiller les esprits et les pieds.*

*Bouger pour partir et explorer comment améliorer ensemble notre santé, notre quartier. Et susciter du plaisir, de la rencontre et des projets.*

*Et des projets vous en avez sûrement !*

*Bruxelles ville-Région en santé soutient des groupes d'habitants qui veulent s'engager pour améliorer leur cadre de vie, leur santé. Depuis 4 ans, suite à un premier appel à projets, 4 groupes d'habitants se mobilisent l'un autour de la survie d'une piscine, l'autre de la création d'un jardin pédagogique et les derniers de la convivialité dans des logements sociaux. Et ça bouge...*

*Et vous ?*

*Un second appel à projet est lancé, à vous de faire des propositions, de lancer des idées.*

### **Bruxelles, une ville en santé**

L'OMS parle de développement durable, au niveau d'une ville c'est :

- Un environnement salubre, sans risques, et de haute qualité
- Un écosystème stable et pouvant être maintenu à long terme
- Une communauté forte, solidaire, et qui n'exploite pas la population
- Un haut niveau de participation et de contrôle par la population pour tout ce qui concerne sa vie, sa santé et son bien être
- La possibilité de satisfaire ses besoins premiers
- L'accès à une grande diversité d'expériences et de ressources, avec une possibilité d'élargir les contacts, les synergies et les communications
- Une économie locale diversifiée, vitale et innovatrice
- L'encouragement du sentiment de lien avec le passé, c'est-à-dire avec le patrimoine culturel et biologique des citoyens, ainsi qu'avec d'autres groupes et individus
- Une structure de ville compatible avec ce qui précède et qui l'améliore
- Un niveau maximum de services de santé publique accessible à tous
- Une priorité à la santé

Dans la résolution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et des communautés d'adhérer au projet « Villes-Santé », l'ensemble des pouvoirs compétents souscrit aux lignes de force du projet de l'OMS spécifiquement pour la phase 2003-2008 :

- Réduire les inégalités en matière de santé
- Favoriser la coopération intersectorielle et notamment réduire les risques environnementaux
- Susciter la participation communautaire des bénéficiaires
- Privilégier l'approche promotionnelle de la santé
- Un processus intersectoriel basé sur un partenariat et un plan de développement sanitaire selon l'état de santé de la ville

### Les décisions du Gouvernement

Le projet bruxellois veut contribuer à l'amélioration de la santé des citoyens par la mise en œuvre et le développement de la participation.

*La participation a été mise au cœur du projet et est définie dans l'action et dans la gestion des projets. Elle est considérée comme la capacité d'exercer un pouvoir et d'agir en fonction de ses propres choix. Elle est fondée sur la croyance que les personnes, tant individuellement que collectivement, possèdent ou peuvent développer leurs capacités pour effectuer les transformations nécessaires pour assurer leur bien-être. L'environnement social, les comportements et les relations sociales sont considérés comme des déterminants de la santé.*

### Thèmes centraux

#### **Urbanisme favorable à la santé**

inciter les urbanistes à intégrer les considérations sanitaires dans leurs stratégies en mettant un accent particulier sur la justice sociale, le bien-être, le développement viable et la sécurité collective.

#### **Evaluation des effets sur la santé**

il s'agit de renforcer les actions intersectorielles visant à promouvoir la santé et à réduire les inégalités dans les villes. Cette évaluation doit fournir un cadre structuré permettant de prévoir les conséquences des politiques, des programmes et des projets sur la santé, entre autres la promotion du sport, la lutte contre l'obésité, vieillir en bonne santé.

## Les projets éligibles pour la période 2006-2009

### **A. Thématique**

Le thème central de la mobilité a été retenu par le programme « Bruxelles, Ville-Région en Santé » pour cet appel à projets. Ce thème est une préoccupation tant de l’OMS que de l’Europe.

*L’OMS a exprimé son intérêt pour la mobilité, considérée comme un moyen de sensibiliser tant les citoyens européens que leurs administrateurs à l’importance de promouvoir les moyens de transports plus durables afin d’améliorer de manière significative la santé publique, la qualité de l’environnement et la qualité de vie dans les villes.*

*Cette approche permet d’expérimenter des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière, comme la marche, le vélo ou les transports en commun, contribuant ainsi à créer des attitudes plus positives en faveur des moyens de transport plus écologiques et plus sains.*

### **B. Conditions d’éligibilité**

#### **Note préliminaire**

Le projet se déroulera en deux étapes :

1. En premier lieu, les candidats introduiront un projet dans ses grandes lignes en complétant le dossier de candidature joint.
2. Après sélection, les projets retenus bénéficieront de l’aide technique de l’équipe de ressources pour finaliser le programme de travail définitif pour les quatre années.

#### **1. Lieu :**

Le projet doit se dérouler sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale avec un ancrage local

#### **2. Public**

Le projet doit inclure différents groupes sociaux

#### **3. Contenu :**

Le projet doit rencontrer au minimum trois aspects différents de la mobilité : bouger dans son corps, bouger dans sa tête, bouger dans la ville

Les thèmes abordés doivent être en rapport direct ou indirect avec la santé (qualité de vie) et avec le développement urbain durable <sup>1</sup>. En effet, pour améliorer l’état de santé et de bien-être de la population, l’intervention doit s’inscrire dans une perspective de développement durable.

---

<sup>1</sup> Développement urbain durable ou développement endogène : la notion de développement durable suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de la vie pour toutes les personnes qui vivent sur un territoire. Le développement sociale et le développement urbain tient compte du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent. Il s’agit d’un développement solidaire et équitable, endogène et communautaire, démocratique, éthique et durable qui prend en compte toutes les dimensions de la personne et de son environnement ainsi que des efforts effectués pour améliorer son bien-être.

#### 4. Stratégie :

Il faut s'appuyer sur :

- La participation des individus aux décisions qui les concernent
- Une vision holistique (globale) de la mobilité : bouger dans sa tête, dans son corps et dans la ville
- Le renforcement de la capacité des individus et des groupes à participer (l'« empowerment »)
- La concertation, le partenariat et l'intersectorialité en s'appuyant sur les moyens existants et les ressources locales et régionales

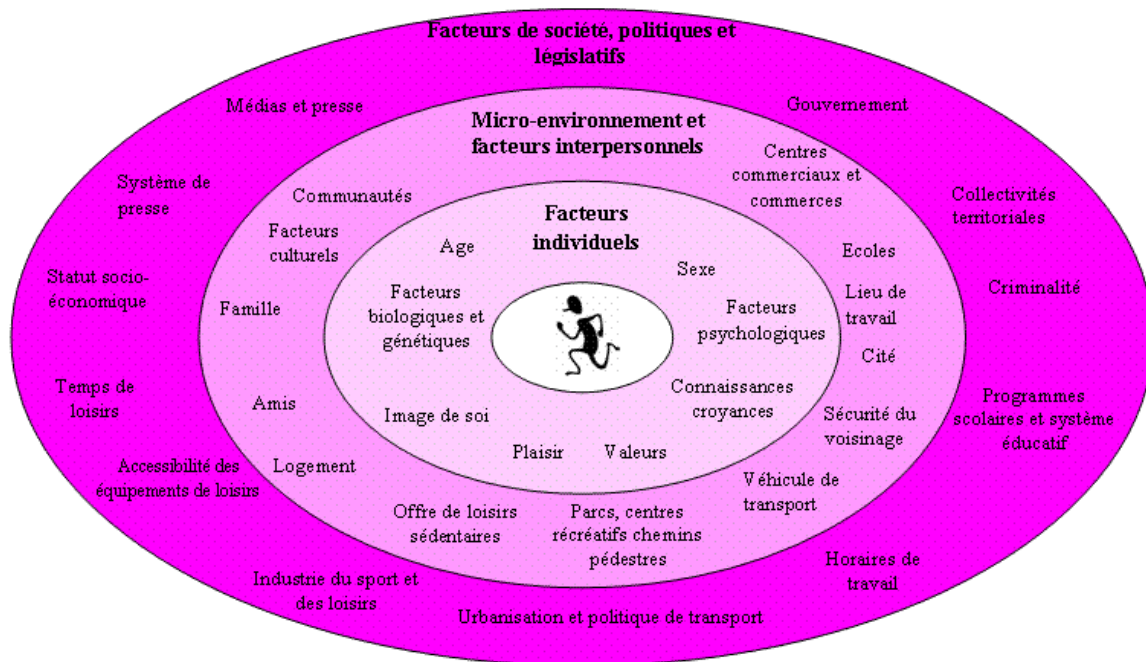


Figure: Déterminants de l'activité physique (d'après Booth, 2001)

#### 5. Méthode :

Le projet doit être élaboré par les habitants et avec les partenaires publics et privés ayant un rapport au projet. Les utilisateurs seront associés à l'ensemble du processus.

L'élaboration du projet doit comprendre :

- la mise en place d'un groupe interdisciplinaire et multi-partenaires ayant un fonctionnement démocratique et régulier. Un règlement d'ordre intérieur doit être établi par tous les membres de la structure.
- une phase de diagnostic partagé des potentialités et des problèmes
- des indicateurs de santé et de bien-être doivent être choisis en début de programme et mesurés tout au long du programme.
- la construction du programme d'action avec des axes prioritaires
- le partage des tâches entre les partenaires
- la contractualisation des actions avec chacun d'eux
- un accord de la commune
- un calendrier des actions
- un budget prévisionnel
- un dispositif d'évaluation

## **6. Durée :**

Le programme se déroule sur 4 années. Une évaluation du projet est faite annuellement et permet – si nécessaire - la réorientation du projet.

## **7. Acquisition de connaissances et échange de savoir**

Des séances de formation seront organisées en faveur des partenaires du projet. Il sera obligatoire de participer à ces ateliers qui permettront l'acquisition égalitaire de savoirs nécessaires à la gestion et la compréhension du projet par l'ensemble des partenaires.

Des échanges d'expériences seront organisés avec les autres villes-santé belges qui appliquent les directives de l'OMS. Les autres communes bruxelloises seront informées du suivi de l'expérimentation. Des échanges permettront d'acquérir des savoir-faire basés sur l'expérimentation d'un programme similaire dans d'autres villes européennes.

Une participation à la journée de la mobilité est souhaitée.

## **8. Délai**

L'appel à projet prendra cours le 15 avril 2006 et se terminera le 19 mai 2006. La sélection des projets aura lieu avant fin mai 2006.

La sélection sera annoncée le 4 juin 2006 lors de la fête de l'environnement.

## **10. « Bruxelles, Ville-Région en santé » comme lieu de ressources**

Les organes du projet bruxellois peuvent apporter leur soutien aux projets locaux :

- une information complète et simplifiée des aides existantes en région bruxelloise dans les différentes matières qui seront définies comme devant faire l'objet d'intervention dans les projets locaux
- une aide pour établir le diagnostic de la situation en mettant à disposition du projet les informations capitalisées par les différents partenaires du comité de pilotage ;
- une formation sur les différents aspects du projet (aménagement du territoire, politiques de santé et de prévention, politique de traitement des déchets, politique de transport, environnement, culture et sport,...)
- une aide pour établir les indicateurs qui seront le pilier de l'action à organiser
- une évaluation permanente du projet
- des échanges de savoir avec d'autres projets au niveau régional, national et international
- un financement local et européen
- une communication sur le projet
- une aide logistique

## **La coordination du programme agit comme point de contact du centre de ressources.**

### **Observatoire de la santé et du social/ Observatorium voor gezondheid en welzijn:**

- *Transmission des données démographiques, sociales et santé disponibles concernant la commune ou le quartier (secteurs statistiques) du périmètre du projet ;*
- *Construction d'indicateurs de santé quantitatifs et/ou qualitatifs (outcome) et/ou intermédiaires pertinents en lien avec le projet développé en partenariat avec les participants ;*
- *Aide à l'évaluation des projets par l'analyse des données recueillies (en fonction des indicateurs choisis) – (différent si évaluation des projets dans les deux périmètres ou une évaluation globale du projet ville-santé)*
- *Mise à disposition de documents et d'outils dont nous disposons dans la banque de données.*

### **Vlaams Gemeenschap Commissie : Beleidsdomein gezondheid**

- *Lien avec d'autres compétences*
- *Utilisation du réseau comme ressource et vecteur de communication en communauté flamande*

### **Question santé :**

- *Communication (aide méthodologiques, rédaction, mise à disposition de fichiers journalistes, contacts médias,...)*

### **Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale/Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor Brussel (SDRB/GOMB):**

- *Cartographies, plans*
- *Lien vers le secteur économique et de la rénovation urbaine*

### **Centre Local de Promotion de la santé de Bruxelles :**

- *Formation et apport méthodologique*
- *Utilisation du réseau comme ressource et vecteur de communication en communauté française*

### **Centre de Documentation et de Coordination Sociale/Centrum voor Maatschappelijke Documentatie et Coördinatie (CDCS/CMDC):**

- *Mise à disposition de l'information et de la documentation*
- *Soutien logistique*

### **Lokaal Gezondheids Overleg (LOGO):**

- *Lien avec la VGC, les autres départements et leurs ressources*
- *Mise à disposition de matériel pédagogique, des formations*
- *Relais vers les associations de terrain de la communauté flamande*
- *Formation et apport méthodologique*

### **Pacte territorial pour l'emploi/ Territoriaal Pact voor de Weerkgelegenheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest :**

- *Relais vers les différents partenaires du pacte territorial pour l'emploi*
- *Courroie de transmission de l'information*
- *Apport d'une vision intersectorielle*

- *Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C&E)*

**Secrétariat Régional pour le développement Urbain/ Gewestelijk secretariaat voor stedelijke ontwikkeling –(SRDU/GESSO) :**

- *Relais de l'information sur l'ensemble des programmes de revitalisation urbaine menés en Région de Bruxelles-Capitale et sur le développement urbain en général*

**Service d'accompagnement social aux Locataires sociaux/Dienst voor Maatschappelijke Begeleiding van Sociale Huurders(SASLS/DMBSH)**

- *Relais vers le secteur du logement social*
- *Aide méthodologique spécifique dans le secteur du logement*

**Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement/Brussels Instituut voor Milieubeheer(IBGE/BIM) :**

- *Mesure des indicateurs de la qualité de l'environnement*
- *Aide aux choix d'indicateurs*
- *Interface entre la santé et les problèmes d'environnement*
- *Interface avec le NEHAP (National Environment and Health Action Plan-Plan National d'Action Environnement santé)*
- *Apport méthodologique pour l'aménagement d'espaces verts et leur gestion*
- *Formation par les eco-conseillers*
- *Service régional contre la pollution intérieure (CRIPI/Habitat-santé)*

**Commission Communautaire Française (COCOF)**

- *Apport méthodologique au montage de projet*
- *Recherche scientifique*
- *Publication*

**Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sociale/Instituut ter bevordering van het Wetenschappelijk Onderzoek en de Innovatie van Brussel (IRSIB/IWOIB)**

- *Relais vers les différents partenaires subventionnés par la recherche régionale*
- *Mise à disposition d'études universitaires*
- *Recherche d'expertises universitaires*
- *Diffusion des résultats obtenus*

**Société de Transports Intercommunaux de Bruxelles/Maatschappij voor het Intercommunaal vervoer te Brussel (STIB/MIVB)**

- *Fourniture d'information sur le réseau et le fonctionnement de la STIB*
- *Soutien à des projets locaux via la cellule prévention de la STIB (active dans les stations de métro en relais avec des associations locales et les communes)*
- *Visites du réseau ou d'ateliers STIB pour groupes (en ce compris écoles)*

**Bruxelles Propreté/Net Brussels**

- *Développement et test « d'ambassadeurs du tri » dans les quartiers*
- *Opération « quartiers propres »*
- *Encombrants et test d'une « déchetterie mobile »*

**Bruxelles, Ville-Région en santé**  
**7, quai du Commerce**  
**1000 Bruxelles**  
**Tél : 02.219.84.44/Fax : 02 219 84.49**  
**Email : ville.sante@oms.irisnet.be**

Pour plus d'information :

- A propos de « Bruxelles, Ville-Région en Santé » : voir pdf joint
- [www.mobiel21.be](http://www.mobiel21.be)
- Site web « mobilité » : [www.mobilityweek-europe.org](http://www.mobilityweek-europe.org)
- Personnes de contacts des projets 2003 – 2006

Ces personnes peuvent être contactées et vous préciser la fonction assurée par « Bruxelles, Ville-Région en Santé » tout au long du développement de leur projet.

#### **“ALBERT STREET” - C’EST MON QUARTIER. JE M’IMPLIQUE**

Contact **Georgette Van Hees**  
Adresse rue Jan Bollen 26 – 1020 Bruxelles  
Tél/Fax 02 428 75 27  
Mail [albertstreet@skynet.be](mailto:albertstreet@skynet.be)  
Objet Transformer un terrain enclavé de 2000 m<sup>2</sup> situé le long du chemin de fer en jardin pédagogique

#### **SANTÉ CITOYENNE**

Contact Comité : **Houbayda Oualla** et Abordage : **Désirée De Coninck**  
Adresse rue Jules Lahaye, 294 Essegheem 1 - 1090 Bruxelles  
Tél/Fax Comité : 0484.93.65.52 et Abordage : 02/425.85.86  
Mail Comité : [houb\\_007@hotmail.com](mailto:houb_007@hotmail.com) Abordage : [labordage169@hotmail.com](mailto:labordage169@hotmail.com)  
Objet cohésion locale – améliorer le cadre de vie

#### **LES USAGERS DU NEPTUNIUM**

Contact **Colette Scheenaerts**  
Adresse 53 rue Guido Gezelle 1030 Bruxelles  
Tél/Fax 02 216 31 16  
Mail [c.scheenaerts@swing.be](mailto:c.scheenaerts@swing.be)  
Objet Assurer le maintien en activité, l'entretien de la piscine «le Neptunium » mais aussi sa redynamisation par la mise sur pied de nouvelles activités.

#### **SANTÉ, HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT AU SEIN DU QUARTIER MARITIME**

Contact Christine PLAMONT  
Adresse 41 boulevard Belgica 1080 Bruxelles  
Tél/Fax 0474 96 13 36  
Mail [christine\\_maritim2002@yahoo.fr](mailto:christine_maritim2002@yahoo.fr)  
Objet participation citoyenne et cohésion sociale dans la gestion de l'espace public et les logements sociaux – périmètre Dubrucq